

ATTESTATION DE FORMATION AUX SOINS D'URGENCE



NIVEAU 2



PUBLICS CONCERNÉS

Assistants à la régulation médicale (ARM), assistants éducatif et social (AES), professionnels exerçant une profession de santé mentionnée dans la 4e partie du code de la santé publique et étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé.

Cette attestation est également ouverte aux personnes titulaires du diplôme d'état d'aide médico-psychologique.

DÉROULÉ

- 21 heures soit 3 jours consécutifs de 7 heures.
- Horaires : 9h00 - 17h00

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET PÉDAGOGIQUES

MODULE 1 LES URGENCES VITALES

Ce module permet :

- D'identifier un danger immédiat et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien
- D'alerter le SAMU ou numéro interne de l'établissement, de transmettre les informations et de suivre les conseils donnés
- D'identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée

- D'identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser des gestes adéquats
- D'arrêter une hémorragie externe
- D'identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué...)
- De mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux
- D'appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des appareils d'urgence

MODULE 2 LES URGENCES POTENTIELLES

Ce module permet :

- D'identifier les signes d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats
- D'identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence
- D'appliquer les règles élémentaires d'hygiène
- En l'absence de médecin proche, de demander conseil au SAMU, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles
- De prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel d'immobilisation)
- D'effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage
- De prendre les mesures adaptées

pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné

- D'appliquer les règles de protection face à un risque infectieux

MODULE 3 LES RISQUES COLLECTIFS

Ce module permet :

- D'identifier un danger et appliquer les consignes de protection adaptées
- De participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN)
- De s'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc ou plan bleu, selon le rôle prévu pour sa profession
- D'être sensibilisé aux risques NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques et explosifs) et d'identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques NRBC, et les différents dispositifs de protection individuelle

EFFECTIFS

Groupes de 10 à 12 apprenants par formateur

COÛT

400 € HT par apprenant

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Contact
- 03 83 85 25 68
- secretariat.cesu54@chru-nancy.fr

LIEU DE LA FORMATION

Faculté de Médecine de Nancy
CESU - Bâtiment D
Rez de chaussée
9, avenue de la forêt de Haye
54500 VANDOEUVRE LES NANCY